



L'HABITACLE D'UNE VOITURE : UN ESPACE TRES REGLEMENTE

Le Code de la Route (art R. 412-6) stipule que « tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui lui incombent ».

► Alors que certaines choses sont **formellement interdites** au volant, d'autres sont **tolérées**, mais peuvent tout de même **faire l'objet d'une contravention**, selon **l'interprétation des forces de l'ordre**, au sens de l'article R.412-6 du Code de la Route.

Petit tour d'horizon

**Interdiction
formelle**



**Amende maximale et
retrait de points**

Être sous l'emprise de
stupéfiants

**4 500 € d'amende
6 points**

Regarder un écran non
destiné à l'aide à la conduite
(DVD)

**1 500 € d'amende
3 points**

Manipuler un téléphone

Utiliser un dispositif
susceptible d'émettre du son
(casque, oreillettes,...)

**135 € d'amende
3 points**

Avoir plus de 0,5 g d'alcool
par litre de sang
(0,2 g pour les conducteurs
novices)

**4 500 € d'amende
6 points**

Ne pas porter sa ceinture
de sécurité

**135 € d'amende
3 points**

Fumer une cigarette avec
un mineur à bord

**68 € d'amende
Pas de retrait de points**

► L'article R. 412-6 du Code de la Route laisse un grand nombre de situations à **l'appréciation des forces de l'ordre**.

Ainsi, **si l'agent juge** que vous **n'êtes pas en mesure** « d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres qui [vous] incombent » en tant que conducteur, vous pourrez **être verbalisé**.

Petit tour d'horizon (non exhaustif)...

Verbalisation selon
l'interprétation des
forces de l'ordre



Amende maximale et
retrait de points

Fouiller dans la boîte à gants

Manger un sandwich

Se maquiller (même à l'arrêt
dans les bouchons)

Ecouter de la musique trop
fort (de telle sorte qu'elle
empêche d'entendre les bruits de
la circulation... Et de nuit, fenêtre
ouverte, qu'elle constitue un
tapage nocturne)

Conduire avec des
chaussures non appropriées
(tongs,...)

Lire en conduisant
(magazine, feuille de route...)

75 € d'amende
Pas de retrait de points

► **Au volant, toujours vigilant !**